

industrie assure leur gagne-pain à 190,000 Canadiens, soit à 6 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne.

Dans la province de Québec, 55,000 Québécois tirent leur subsistance de l'industrie textile.

L'hon. M. Pepin: Et du vêtement.

L'hon. M. Ricard: Et du vêtement, j'accepte la correction. J'aurais dû d'ailleurs préciser.

Trois mille six cents fabricants sont engagés dans la production des tissus textiles et du vêtement, production dont la valeur s'élève à plus de \$100,800,000. Cette industrie est à 80 p. 100 canadienne. Ne serait-ce que pour cette raison, il est important que l'on fasse un effort particulier en vue de sauvegarder cette industrie, puisqu'elle appartient, dans une proportion de 80 p. 100, à des Canadiens.

Cette industrie dépense annuellement plus de 100 millions en immobilisations et en équipement.

Un secteur d'apparition récente de l'industrie textile a prouvé sa capacité de satisfaire aux exigences du marché, et je veux parler de celui de la fabrication des tapis.

En 1959, nous ne comptons que 1,700 emplois dans ce secteur de l'industrie. En 1969, il y en avait plus de 5,000.

La province de Québec compte 60 p. 100 des maisons manufacturières de l'industrie textile. C'est donc dire que dans la province de Québec, l'industrie textile a une importance capitale.

Monsieur l'Orateur, d'où proviennent les malaises qui existent actuellement dans l'industrie textile? Ils proviennent presque uniquement des importations de pays où le salaire est sensiblement inférieur à celui des ouvriers canadiens. C'est connu depuis longtemps; l'honorable ministre l'a reconnu lui-même, lorsqu'il y a quelques mois à peine, il est revenu à la Chambre pour demander l'autorisation de prolonger l'application de la surtaxe sur les chemises.

C'est pourquoi je suis persuadé que l'honorable ministre possède déjà toutes les statistiques et les données nécessaires, sans qu'une Commission étudie les problèmes de l'industrie du textile, ce qui n'aurait pour effet que de retarder davantage l'adoption de certaines mesures. Entre-temps, d'autres industries fermeront sûrement leurs portes, d'autres employés canadiens perdront leur emploi. Qui, en définitive, seront les perdants? Nous tous, les citoyens canadiens!

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, pourrais-je demander à l'honorable député s'il me permettrait de faire une remarque pour clarifier un peu cette situation-là?

Il ne s'agit pas d'une Commission d'enquête sur l'industrie textile. Cette enquête a été faite. L'honorable député a parfaitement raison: on connaît maintenant tout ce qu'il y a à connaître sur cette industrie. Il s'agit d'une Commission qui étudie des cas particuliers comme, par exemple, les filés de coton, afin de recommander le degré de protection essentiel à la survie d'un secteur viable. . .

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Le député de Saint-Hyacinthe (M. Ricard) a la parole.

[Français]

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre vient de faire une remarque au sujet des filés de

[L'hon. M. Ricard.]

coton. Il est également reconnu que les filés de coton en provenance du Japon arrivent au pays à au moins 10c. la livre meilleur marché que nous pouvons les produire ici, à cause du salaire inférieur qui est payé aux Japonais. Pourquoi, alors, faire une étude? Pourquoi charger une Commission de faire cette étude, quand nous savons déjà que les filés de coton en provenance du Japon et d'autres pays où le salaire est très peu élevé parviennent sur le marché canadien à un prix que nous ne pouvons concurrencer, à cause des salaires élevés que les ouvriers canadiens reçoivent?

De 1954. . .

M. Prosper Boulanger (Mercier): Le député se trompe, monsieur l'Orateur, il n'y a pas de main-d'œuvre au Japon, tout est fait automatiquement par des machines.

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Mercier pourra faire son discours plus tard, s'il le veut.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: Le député de Saint-Boniface invoque le Règlement.

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Le député me permettrait-il de lui poser une question pour plus de précision?

[Français]

L'hon. M. Ricard: Quant aux questions, monsieur l'Orateur, j'y répondrai lorsque j'aurai terminé mes remarques. Je connais la tactique des ministériels; ils essaient de me distraire, de me faire perdre le fil de mes idées.

[Traduction]

M. Guay (Saint-Boniface): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Saint-Boniface (M. Guay) invoque le Règlement.

[Français]

M. P. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler du fait qu'a mentionné l'honorable député, en se référant au Japon, tout à l'heure. Il parlait de la main-d'œuvre. J'aimerais porter à son attention le fait. . .

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Le député voudrait-il bien se rasseoir? Je crois comprendre que le député de Saint-Hyacinthe aimerait terminer ses observations et je lui donne la parole.

[Français]

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention et de respect les deux ministres qui ont fait leur exposé et j'aimerais qu'on me rende la pareille.

De 1954 à 1967, monsieur l'Orateur, l'importation des vêtements et des produits textiles s'est accrue de 146 p. 100, et la plupart de ces importations venaient de pays où la main-d'œuvre est de beaucoup meilleur marché qu'ici, comme Hong Kong, le Japon, la Corée et certains autres.

De 1966 à 1968, l'industrie textile a connu une réduction de l'effectif estimée à 4,000. Si l'on s'efforce de